## PROJET DE SUPPRESSION DU CANTON DE St-JEAN-SOLEYMIEUX

... EN 1821

Le canton de St-Jean-Soleymieux est périodiquement menacé de disparition. Ce n'est pas une situation nouvelle, déjà en 1821, il était question de son démembrement au profit des cantons voisins comme en témoigne le document ci-dessous transmis par Mme Marcoux fille de M. Brignon, aujourd'hui décédé, ancien maire et conseiller général de St-Jean-Soleymieux. Il s'agit d'une lettre adressée par les services préfectoraux au maire de St-Jean.

\* \*

Préfecture du Dépt de la Loire 1e Division N°6913

Monthrison le 15 juin 1821

du Registre général

-=---- Monsieur le Maire, le Conseil Général du Département, par une délibération qu'il a prise, dans sa dernière session, a demandé que le Canton de St-Jean-Soleymieux fut supprimé et que les communes qui le composent fussent réunies aux cantons voisins.

Les communes de La Chapelle-en-Lafaye, Montarcher, Luriecq et Marols feraient partie de celui de St-Bonnet-le-château.

Celle de St-Jean, Soleymieux, Chenereilles, Margerie-Chantagret et Boisset-St-Priest, deviendraient une dépendance de celui de St-Rambert.

Et celles de St-Georges-haute-ville, Gumières, Lavieu, Chazelles, St-Thomas-la-Garde, La Montagne et La Rivière-en-Lavieu, seraient comprises dans la circonscription du canton de Monthrison.

Les motifs de la demande du Conseil Général consistent 1° Dans le peu de ressources que présente le village de St-Jean, chef-lieu; 2° La trop grande distance qui le sépare de la majeure partie des communes du Canton; 3° La difficulté des communications; 4° Et dans le défaut de rapport qui existe entre le chef-lieu et les autres communes relativement au commerce et aux habitudes du Pays.

Comme les formalités préalables à remplir pour donner suite à ce projet sont de faire entendre les communes intéressées, je viens de prescrire la réunion des Conseils Municipaux de celles susdésignées, afin qu'ils délibèrent promptement sur cet objet.

Je vous invite à réunir le votre dans le même but et à m'adresser, le plus tôt possible, la délibération accompagnée de vos observations particulières.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Conseiller de Préfecture Représentant le Préfet en congé : Turge

Le Conseil municipal fut-il réuni d'urgence ? Le projet pouvait pourtant attendre ; 159 ans après, le canton de St-Jean-Soleymieux existe encore et c'est tant mieux.

Notons qu'alors le canton de St-Jean-S. comptait 16 communes contre 13 aujourd'hui. La Montagne-en-Lavieu disparaît dès 1826 comme commune au profit de St-Jean et la Rivière-en-Lavieu est rattachée à Lézigneux en 1830. St-Thomas sera réuni plus tard au canton de Montbrison.